

 Club Léo Lagrange  
de Trumilly Rocquemont  
et des environs

Club Léo Lagrange de Trumilly Rocquemont  
et des environs  
660 rue de Drucy  
60800 Trumilly  
Tél : 03 44 59 18 26 - Port : 06 19 10 32 74  
E-mail : [ghislainebouchu@orange.fr](mailto:ghislainebouchu@orange.fr)

**Assurance R.C.P.**

WTW France - Département Sport Immeuble  
Quai 33,33/34 quai De Dion Bouton CS70001 –  
92814 Puteaux  
Tél. : 09 72 72 01 19  
[ffrandonnee@grassavoye.com](mailto:ffrandonnee@grassavoye.com)  
Contrat n° : 41789295M / 0002

**Garantie financière:**

GROUPAMA Assurance-crédit & Caution 132  
rue des Trois Fontanot 92000 Nanterre  
Tel 33(0)149313131  
Contrat n° 4000716162 /0



## NOTICE D'INFORMATION

Trumilly, le 15 mars 2024

### Séjour de 3 jours de randonnées dans les Ardennes du 24 au 26 mai 2024 – (2 nuitées)

**La sortie est ouverte aux adhérents de l'Association, inscrits à l'activité de randonnée pédestre et titulaires de la licence FFRandonnée 2023/2024 avec assurance RC ou plus. Ouverture possible à d'autres licenciés FFRandonnée avec licence 2023/2024 avec assurance RC ou plus, ou d'un titulaire du « Pass-Découverte » dont la validité couvre la totalité du séjour.**

Nombre de participants : 12 maximum, en dessous de 8 inscrits le séjour sera annulé  
Dates : du vendredi 24 mai au dimanche 26 mai 2024  
Déplacements : voitures personnelles, covoiturage ou transport en commun

#### **PROGRAMME :**

**Vendredi 24 mai:** Les participants sont attendus vers 10h30 à [Revin](#) (08500) pour une randonnée d'environ 13 km et 200 m de dénivelée. Intitulée : La promenade de George Sand. Cette randonnée nous conduira sur les hauteurs entourant la ville et permettant d'apprécier les boucles de la Meuse. Le pique-nique sera tiré du sac.

**Vendredi soir :** Installation à l'hôtel et dîner en ville

**Samedi 25 mai:** Randonnée d'environ 20km et 580m de dénivelée au départ de [Les Hautes-Rivières](#) qui longera la Semoy. Cette randonnée dans un terrain vallonné alternera entre des passages sur les berges de la Semoy et des passages sur les sommets environnants. Les villages traversés montreront leur passé industriel. Le pique-nique sera tiré du sac.

Retour à l'hôtel et dîner en ville

**Dimanche 26 mai:** Randonnée d'environ 18km et 450m de dénivelée au départ de [Monthermé](#). En chemin, découverte de la roche à sept heures et de sa vue sur la boucle de la Meuse, puis des Quatre Fils Aymon, ensemble de rochers surplombant la Meuse. Le pique-nique sera tiré du sac

Fin de séjour à l'issue de cette dernière randonnée.

Association en co-organisation avec le CRRP des hauts de France bénéficiaire de l'extension de l'Immatriculation Tourisme fédérale de la Fédération Française de la Randonnée Pédestre 64, rue du Dessous des Berges 75013 Paris – Numéro d'immatriculation : IM075100382.

Tél. 01 44 89 93 90 – CENTRE D'INFORMATION : tél. 01 44 89 93 93

La Fédération Française de la Randonnée Pédestre est une association reconnue d'utilité publique. Agréée et délégataire du Ministère chargé des Sports pour la randonnée pédestre et le Longe Côte. Membre du Comité National Olympique et Sportif Français et de la Fédération Européenne de la Randonnée Pédestre Code APE : 9319Z – SIRET : 303 588 164 00051

## **HEBERGEMENT :**

L'hébergement sera assuré dans l'Hôtel « Hôtel de Paris » à **Charleville-Mézières**

L'hôtel est situé à proximité de la gare et à moins de 10 mn à pied du centre ville et de la place Ducale.

Les chambres sont avec 2 lits de 1 personne ou avec 1 lit de 2 personnes. Possibilité de chambre simple (Individuelle) – Salle de bain (douche ou baignoire) équipée du linge de toilette.

Le petit-déjeuner est sous forme de buffet. L'hôtel ne faisant pas restaurant les 2 dîners se feront dans des brasseries à proximité de celui-ci.

## **COÛT DU SÉJOUR :**

**Le coût du séjour est fixé à 180 € par personne prix ferme et définitif non révisable, en demi-pension, en chambre double.**

**En chambre individuelle : le coût du séjour s'élève à 215 €. (supplément de 35 euros)**

### **Ce prix comprend :**

- L'hébergement avec petit-déjeuner
- Les 2 dîners, boissons comprises au cours du repas
- La taxe de séjour
- L'accompagnement des randonnées par les animateurs du club.

### **Ne sont pas compris :**

- Le parking privé de l'Hôtel facturable à 5 euros la nuit
- Les déjeuners (qui seront tirés du sac),
- Les boissons hors repas,
- Les dépenses à caractère personnel,
- Les éventuelles visites,
- Le transport, les déplacements sur place basés sur le co-voiturage,
- Les assurances facultatives (annulation, interruption, bagages, assistance rapatriement),
- D'une manière générale, tout ce qui n'est pas indiqué comme « compris ».

## **INSCRIPTIONS :**

**Les personnes intéressées par une chambre double sont invitées à s'associer deux par deux, en vue d'occuper des chambres à 2 lits, préalablement à leur préinscription et à nous le préciser.**

**Les personnes intéressées par une chambre individuelle sont invitées à le stipuler lors de leur préinscription.**

**ATTENTION** : le nombre de chambres individuelles est limité.

Les préinscriptions sont ouvertes jusqu'au 15 avril 2024. **Cette préinscription sera matérialisée par le dépôt d'un chèque de réservation de 100 € par participant en chambre double ou 135€ par participant en chambre individuelle à l'adresse de l'association (chèque à l'ordre du Club Léo Lagrange Trumilly).** *Les inscriptions seront prises dans l'ordre d'arrivée*

Suivant le nombre de préinscrits, la décision, de réaliser ou non ce séjour, sera prise au 15 avril 2024.

En cas d'annulation, le remboursement de la pré-inscription sera effectué par l'Association.

S'il est décidé de réaliser ce séjour, l'Association proposera aux préinscrits un Bulletin d'Inscription. Votre inscription deviendra définitive après signature et renvoi de ce Bulletin sous 8 jours. Le chèque de réservation sera affecté au règlement de l'acompte.

## **ASSURANCES FACULTATIVES :**

Vous aurez la possibilité de souscrire, lors de l'inscription définitive, aux assurances individuelles facultatives au moyen du bulletin de souscription assurances joint à notre envoi.

## **PAIEMENTS :**

Acompte de **100 €** ou de **135 €** (voir rubrique INSCRIPTIONS ci-dessus) à la préinscription. Date limite : **15 avril 2024**.  
Primes d'assurance (facultatives) lors de l'inscription. Solde du séjour avant le **15 mai 2024**.  
Avant le départ, possibilité d'annuler son inscription selon les conditions ci-dessous ou de se faire remplacer. Les primes des assurances souscrites et les contributions EIT seront systématiquement dues.  
**Tous ces règlements doivent être faits à l'ordre de l'Association.**

## **DISPOSITIONS CONCERNANT LES DEPLACEMENTS :**

Les participants sont invités à se regrouper, par affinité, pour viser à constituer des équipages de 3 à 4 personnes par véhicule. Déplacement d'environ 470 kms comprenant aller-retour+ trajets sur place. Chaque équipage constitué gèrera la contribution de chacun au frais du déplacement (Trajet A/R et trajets sur place).

## **FRAIS DE RESOLUTION OU D'ANNULATION DE L'INSCRIPTION :**

**Le voyageur peut annuler son voyage à tout moment aux conditions financières suivantes :**

- Annulation faite **avant le 30/04/2024** : restitution des sommes versées.
- Annulation faite **entre le 01/05/2024 et le 15/05/2024** : restitution des sommes versées avec une retenue **de 70 €** pour frais de dossier et réservation hôtel.
- Annulation postérieure **au 15/05/2024** : retenue de 100% du montant total du séjour.

## **DIVERS :**

Selon les conditions climatiques sur place, les activités prévues pourront être modifiées.  
Selon les conditions sanitaires, le séjour pourra être modifié ou annulé.

Séjour réservé aux adhérents à jour de leur adhésion au club et de la licence FF Randonnée.  
Les participants au séjour doivent être capables d'enchaîner 3 jours de randonnées, avec pique-nique tiré du sac.

Les randonnées ont été repérées pour partie en 2023. Tous les chemins sont praticables et ne présentent pas de difficultés techniques.

Les jours de randonnée, le déjeuner (pique-nique) sera tiré du sac. Possibilité de ravitaillement à Charleville-Mézières même auprès des commerçants locaux (boulangerie, épicerie...)

En cas d'annulation, le remboursement pourra se faire selon les prescriptions gouvernementales. Elles ne pourront en aucun cas donner lieu à une compensation financière.

## **CESSION DU SEJOUR :**

Avant le départ, un voyageur peut céder son voyage à un autre participant titulaire d'une licence FF Randonnée valide ou d'un Pass-Rando-Découverte valide.  
Les sommes versées seront remboursées au participant démissionnaire. Cependant, les contributions EIT et UEIT ainsi que les primes d'assurances éventuellement souscrites resteront acquises à la structure organisatrice. Le participant remplaçant devra remplir aussitôt un bulletin d'inscription en double exemplaire et s'acquitter sans délai du montant du séjour, des contributions EIT et éventuellement de primes d'assurances facultatives.

Conditions générales de vente et notice sur les assurances consultables sur le site de l'association  
<https://cll-trumilly-rando.jimdofree.com>

